

# Tencin Toujours Tencin pour Tous

Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : [www.tencin.net](http://www.tencin.net)

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°3

DÉCEMBRE 2014

## LE MOT DU MAIRE



Les difficultés sociales et économiques seront encore bien présentes en 2015. Nos concitoyens les subissent avec la montée du chômage et la baisse de leur pouvoir d'achat, la Commune les vit avec la baisse drastique des dotations et l'augmentation substantielle des charges. Mais, quand une nouvelle année commence, on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler.

Alors parions sur ce qui nous rassemble et qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise et espérons nous retrouver dans les valeurs essentielles de respect, de solidarité, d'humanisme et de partage.

Bonne année 2015

François Stefani



### VŒUX 2015

**Le Maire et  
le Conseil municipal  
vous invitent  
à la cérémonie  
des vœux  
le 9 janvier  
à l'Espace Culturel**

## Nouvel espace Accueil à la Mairie

Pour mieux vous accueillir, la commune de Tencin a réaménagé son espace Accueil. L'entrée se situe côté Parc et est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les horaires d'accueil ci-dessous sont provisoires :

Lundi : 13h30 - 18h

Mardi : 13h30 - 15h

Mercredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Jeudi : 13h30 - 18h

Vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h

Des travaux réalisés par notre équipe technique sont également en cours pour donner un cadre de travail agréable à nos secrétaires.



## Assainissement – les travaux se terminent

Les travaux avenue du Grésivaudan et rue du Clos sont enfin terminés. Les réseaux humides (assainissement et eau potable) sont également achevés rue du Lavoir et rue du Béal. L'entreprise SERPOLET procédera à l'enfouissement des réseaux secs (électricité et téléphone) en janvier et février et l'entreprise COLAS réalisera les enrobés courant mars.

Les travaux de raccordement sur la parcelle incombent à chaque propriétaire, il est demandé à chaque foyer de vérifier que les réseaux soient bien séparés et que les eaux pluviales ne se déversent pas dans le réseau d'assainissement. Les membres de la commission travaux procéderont à des contrôles



Rue du Clos



Un énorme rocher à perturbé l'avancement des travaux rue du Lavoir



Rue du Béal

# Les temps d'activités périscolaires



## École maternelle – Cycles 1 et 2

Les ATSEM et deux employées communales proposent des activités variées chaque jour. Elles circulent dans les salles de l'école (classe, dortoir, salle de motricité et cour de récréation) et adaptent le programme en fonction de l'espace. Un grand merci à elles pour leur motivation, leur imagination et leur disponibilité.

Une institutrice anime l'activité motricité 2 fois par semaine. Une bénévole est présente le jeudi pour aider une des deux classes de petite section. On peut souligner aussi la présence de Véronique, qui est sur place pour soutenir l'équipe en cas de besoin.

Au premier cycle, les enfants avaient pour repère les ATSEM de leur classe et au deuxième cycle, les moyennes et grandes sections ont changé d'ATSEM pour enrichir les relations et les échanges humains. Les petites sections ont gardé les mêmes ATSEM.

Au cycle 2, les maternelles participent au marché de Noël. Ils peignent des pots en terre, remplis de jacinthe, qui seront vendus au profit de l'école. Ce temps de préparation sera mené pendant les temps d'activités périscolaires.



Jordan : coordinateur des TAP.



## École primaire – Cycle 1

Les temps d'activités périscolaires sont composés des animations suivantes :

danse, musique, maquette, étude surveillée, initiation à l'italien, récré, arts plastiques, peinture, lecture, zumba, kick boxing, basket, karaté, vélo.

## École primaire – Cycle 2

Deux nouvelles activités en plus : scrapbooking et informatique.

### Les intervenants

Au total : 15 animateurs plus les institutrices pour l'étude surveillée.

**Sans oublier les bénévoles :** 6 qui accompagnent les groupes de lecture, arts plastiques et scrapbooking. **MERCI À EUX !**

Le sou des écoles prépare un calendrier avec les photos des temps forts de ces activités.

La vente financera certains projets des enfants de l'école primaire.

Visitez le blog [tap.tencin.over-blog.com](http://tap.tencin.over-blog.com).



Nous recherchons des animateurs pour le Cycle 3.  
Merci de contacter la mairie au 04 76 71 36 14.

# Vie pratique

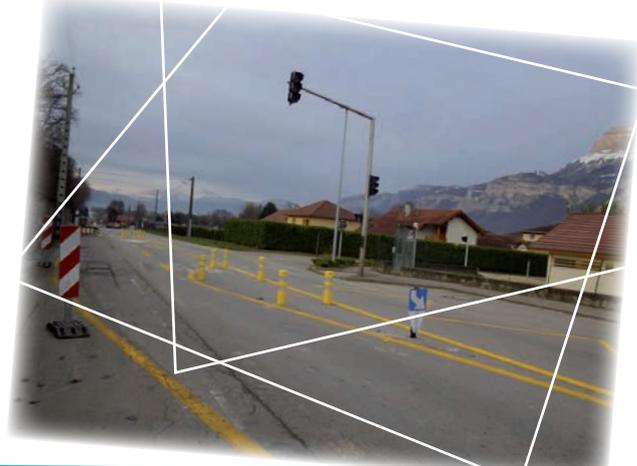
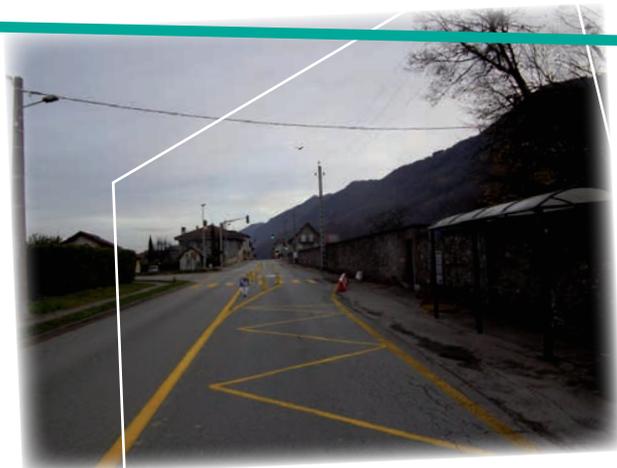
## Modification du carrefour Grandes Terres avenue du Grésivaudan

Le Conseil général souhaitant supprimer les feux au carrefour RD 523/Grandes Terres, un aménagement provisoire a été mis en place avec la réalisation d'un tourne à gauche et le déplacement de l'arrêt de bus.

Cette expérimentation prévue pour environ 2 mois fera l'objet d'un retour d'expérience au cours d'une nouvelle réunion publique qui permettra de pérenniser cet aménagement ou de revenir à la situation initiale.

Merci de faire remonter vos remarques positives ou négatives auprès de la commission travaux.

Cette décision a été prise lors d'une réunion publique qui s'est tenue à la Maison des Associations le 27 novembre 2014.



## COMMERCES

Enfin...

depuis le temps .....

Les travaux d'agrandissement de notre zone commerciale ont démarré et nous pouvons espérer l'agrandissement de notre supérette et l'implantation de nouveaux commerces dès cet automne



## Conseil municipal



### Conseil municipal du 16 septembre 2014

#### 1. Transfert du pouvoir de police à la CCPG

Lors de la réunion de la CCPG en date du 26 mai dernier, le Conseil communautaire a décidé de ne garder que le pouvoir de police en matière de gestion des déchets (hors SIBRECSA) et le pouvoir de police concernant les aires d'accueil des gens du voyage. Les autres pouvoirs de police restant de la compétence du Maire.

#### 2. Contrat de groupe d'assurance statutaire

Validation de la modification du contrat groupe d'assurance statutaire.

#### 3. Règlement intérieur des ATSEM

Adoption du règlement suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

#### 4. Création de postes avec la mise en place des rythmes scolaires et la création des temps d'activité périscolaires.

- 2 postes d'ATSEM non titulaires pour l'école maternelle
- 1 poste en contrat d'avenir pour le service cantine
- 1 poste pour assurer le ménage à l'école maternelle
- 1 poste pour assurer le ménage à l'école primaire et à la bibliothèque
- 1 poste pour assurer le service cantine, les T.A.P. et la garderie périscolaire primaire du soir
- 16 postes pour les temps d'activités périscolaires
- 1 poste pour l'aide cantine et le ménage à l'école maternelle
- 1 poste pour l'encadrement T.A.P. et l'accueil périscolaire primaire
- 1 poste pour la cantine et le ménage en primaire
- 1 poste d'agent d'accueil pour le Musée Calès

#### 5. Demande de fermeture de la grille du parc de la mairie par les habitants riverains

Réunion de la commission travaux pour travailler sur ce dossier.

#### 6. Avenant au marché des entreprises COLAS et MIDALI pour les travaux d'aménagement de sécurité et réseaux

Autorisation donnée au Maire de signer cet avenant.

#### 7. Délégation de signatures

Il est donné délégation de signatures suivantes :

- Finances et remplacement du Maire en son absence : M. MARSEILLE
- Travaux, voirie et réseaux : M. SPOLITINI
- Affaires scolaires, périscolaires et sociales : Mme CHAMBON
- Urbanisme, aménagement du territoire et foncier : Mme DENANS
- Animation et communication : M. FOIS
- Logement, jeunesse, petite enfance et vice-présidente du CCAS : Mme ESTELA.

#### 8. Révision du P.L.U.

Nécessité de réviser le P.L.U. pour le mettre en conformité avec le SCOT. Un groupe de travail est mis en place pour travailler sur ce dossier.

#### 9. Tarif des photocopies à facturer aux associations et aux particuliers

Décision de fixer à 0,01€ la copie aux associations et particuliers qui amènent leur papier.

#### 10. Prise en charge du manque à gagner des commerces situés avenue du Grésivaudan suite aux travaux de voirie et réseaux.

Validation d'apporter une aide de principe aux commerçants Tencinois.

#### 11. Délégation à un élu pour signature de pièces d'urbanisme lorsque le Maire est impliqué dans le projet.

Madame DENANS est désignée pour assurer cette délégation.

#### 12. Convention financière SHA/commune pour les 10 logements sociaux dans le programme R2i

Mandat donné au Maire, pour la mise en œuvre de cette convention.

#### 13. Longueur de la voirie communale

Validation de la nouvelle longueur, qui avec la création des nouveaux quartiers, a été portée de 11 065 m à 12 180 m.

#### 14. Divers

**a.** Travaux d'enfouissement des réseaux Vieille Rue, rue du Cèdre, rue de l'Église.

Estimation à 63 000 € pour l'électricité et 35 000 € pour le téléphone pour la Vieille rue et à 26 000 € pour l'électricité et 28 000 € pour le téléphone pour les rues du Clos et du Cèdre.

**b.** Indemnité de conseil à M. BRUN, trésorier remplaçant. Validation de l'attribution de l'indemnité de conseil au prorata de son temps de présence.

**c.** Demande de versement d'une indemnité de stage. Accord de principe sous réserve de possibilité légale.

**d.** Toiture végétalisée du groupe scolaire

Coût de 6 000 € afin de corriger l'épaisseur de la toiture.

Fin de la séance ■

## Suppression de la ligne 6200 un collectif se constitue

Le Conseil général supprime la ligne 6200 reliant Allevard à Grenoble à partir de septembre 2015, date à laquelle la Communauté de communes s'engage à compenser tout ou partie de ce service.

Cette suppression de ligne impactera la qualité du transport public auprès des voyageurs de plus en plus nombreux ces dernières années suite à l'augmentation de la population de Tencin. Seront pénalisés : salariés, lycéens, en particulier ceux scolarisés au lycée professionnel d'Allevard, étudiants et utilisateurs occasionnels.

Afin de défendre le maintien, voire l'amélioration de ce service de transport, (en lien avec la modification de la ligne « Express 3 » qui s'appelle désormais « Express 2 ») un collectif d'usagers de Tencin et La Pierre se constitue.



Il a rencontré le 1<sup>er</sup> décembre dernier des élus de la commune afin de réfléchir aux besoins des usagers. L'objectif est la mise en place d'un groupe de travail composé d'usagers de la ligne 6200, d'élus et de techniciens chargés des transports à la Communauté de communes.

Pour rejoindre ce collectif des usagers des transports en commun, ou avoir plus d'informations, contacter :  
 Roland Goudissard : [goudissard.roland@neuf.fr](mailto:goudissard.roland@neuf.fr) ;  
 Tél : 04 76 71 68 24  
 Marie Peyrard : [ma.peyrard@free.fr](mailto:ma.peyrard@free.fr) ; Tél : 06 76 57 86 62

## La Région enquête sur les déplacements



De novembre 2014 à avril 2015, la Région organise la troisième vague de sa grande "enquête déplacements".

12 500 personnes des 8 départements Rhône-Alpins vont être interrogées sur cette période, portant à 37 000 le nombre total de questionnés sur les 3 ans qu'aura duré l'opération. L'objectif : mieux connaître vos pratiques et vos besoins afin d'adapter au mieux les services de transports régionaux sur le territoire et favoriser les pratiques d'écomobilités. Que vous vous déplaçiez à pied, en voiture, à vélo, en bus, pour le travail, les loisirs, faire vos courses... votre avis est important.

Concrètement, les ménages tirés au sort seront préalablement informés par courrier. Les enquêtes seront ensuite réalisées par téléphone, par la société Alyce-Sofreco.

Les questions porteront sur les généralités (âge, type de logement, etc.) puis, plus précisément sur les déplacements.

Les réponses individuelles, dont la confidentialité est garantie, seront détruites en fin d'enquête. Seules les données anonymisées seront exploitées ensuite dans un but statistique.

Nous vous remercions par avance de réserver le meilleur accueil à cette opération.

**Pour plus d'informations : Conseil régional Rhône-Alpes - 1 esplanade François Mitterrand - 69269 Lyon**  
**Tel. 04 26 73 40 00 - [enquetedepacements@rhonealpes.fr](mailto:enquetedepacements@rhonealpes.fr)**

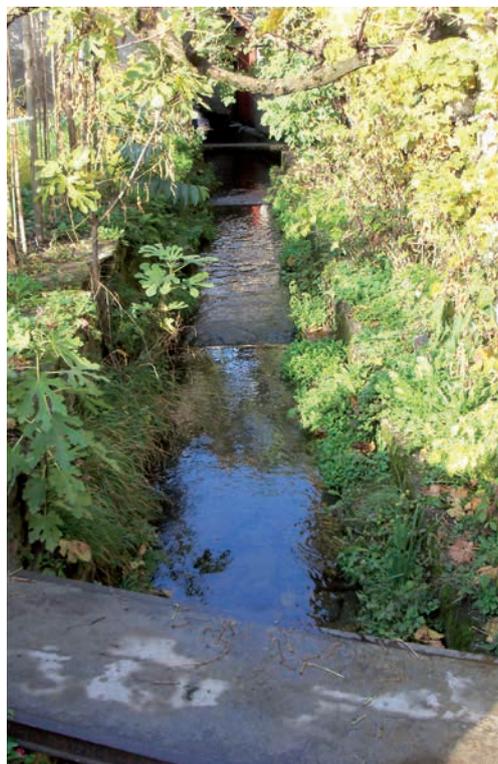
## Entretien des cours d'eau, une obligation pour les riverains

On pense souvent que l'entretien des cours d'eau incombe à l'État ou aux collectivités territoriales. Or, si les riverains (éventuellement rassemblés en association syndicale) ont des droits, ils ont également des devoirs. Ils sont en effet tenus à un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges (enlèvement des débâcles et des débris, élagage de la végétation). Il relève de la responsabilité du riverain de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de faciliter l'écoulement naturel des eaux et de contribuer au bon état écologique du milieu. Si le propriétaire ne s'acquitte pas de cette obligation, la commune peut prescrire ou exécuter les travaux qui présentent un caractère d'urgence. Le propriétaire doit alors régler le montant des travaux engagés. En cas de travaux d'ampleur, hors de portée d'un riverain, les collectivités peuvent intervenir dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel, après obtention d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) auprès du Préfet.

### Références :

**Art. L152-14 et 16 du Code de l'environnement**

**Plus d'informations : [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)**



### Doyenné du Haut-Grésivaudan Paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus



Une messe sera célébrée à Tencin le 2<sup>e</sup> samedi des mois pairs à 18h30.

Prochaines messes :  
Samedi 14 février et Samedi 4 avril

À l'issue de chaque messe, un temps convivial vous est proposé avec un apéritif.  
N'hésitez pas à nous rejoindre, vous êtes tous bienvenus !

La Paroisse.

## PUB...

### Cours de musique à Tencin

À la maison des associations le samedi matin (Guitare-Piano-Accordéon) pour adulte et enfant à partir de 6 ans.  
Conseil sur la location ou l'achat d'instruments de musique.

**Renseignements : Art&Son 06 10 79 00 06**



## Urbanisme

### TAXE D'AMÉNAGEMENT

L'exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin a été votée lors du Conseil municipal du 21 octobre 2014.

Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2015.

### PLU

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme a débuté. Sa durée est évaluée de 2 à 3 ans. La population est invitée à adresser par courrier toutes demandes relatives à ses parcelles afin qu'elles soient examinées pendant la phase d'étude.

À l'issue de cette phase d'étude, une enquête publique sera organisée au cours de laquelle les intéressés pourront rencontrer le commissaire enquêteur afin d'exposer leurs demandes avant les conclusions finales. L'information en sera donnée sur le panneau lumineux, à la grille de la mairie et sur le Dauphiné Libéré.

## RAPPEL

Le PLU ainsi que des fiches d'aides au montage de dossier de demande préalable ou de permis de construire sont sur le site Internet de la commune; de plus, les règles d'urbanisme vues comme des contraintes pour beaucoup, sont en réalité des outils permettant de préserver notre village, son environnement et surtout son paysage.

Les demandes de pièces complémentaires ou manquantes, les prescriptions, parfois mal acceptées, sont pour nous un moyen de vérifier que le projet respecte le PLU tencinois lorsque les dossiers sont incomplets. Nous travaillons à la préservation et à l'embellissement de notre village : notre quotidien en dépend.

## Urbanisme (suite)

Des travaux d'aménagement sont en cours sur un terrain situé entre la rue des Béalières et le pont de l'Isère. La commission urbanisme s'en est inquiétée du fait de l'absence de demande d'urbanisme concernant ces travaux.

Une rencontre avec les propriétaires issus de la communauté des gens du voyage a permis d'apprendre, qu'ils avaient l'intention d'installer trois caravanes.

Ces travaux étant réalisés sans aucune autorisation, un procès verbal d'infraction au code de l'urbanisme a été dressé et un arrêté interruptif de travaux a été immédiatement notifié aux contrevenants. Ces deux documents ont été transmis pour suite à donner à Monsieur le Procureur de la République et à Monsieur le Préfet.



Une information a été également faite aux services de la Communauté de communes compétente en matière de gens du voyage ainsi qu'aux services du Conseil général et de la gendarmerie.



Association familiale de l'Isère  
pour enfants et adultes  
handicapés intellectuels



COMMUNIQUE DE PRESSE - COMMUNIQUE DE PRESSE - COMMUNIQUE DE PRESSE  
COMMUNIQUE DE PRESSE - COMMUNIQUE DE PRESSE - COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble le 9 octobre 2014

## Un nouveau service d'offre de loisirs pour personnes handicapées en Grésivaudan

Le dispositif **OPALE (Offre Personnalisée d'Activités et de Loisirs Educatifs)**, géré par le SAVS de l'AFIPaeim et financé par le Conseil Général, **s'adresse à toutes personnes adultes en situation de handicap et résidant sur le territoire du Grésivaudan.**

Il a pour mission de faciliter, pour ces personnes, l'accès à des activités de loisirs de droit commun dans des domaines très variés, tels que informatique, natation, danse, musique, poterie, jeux de société, équitation, cinéma, musées, théâtre...

Le dispositif OPALE existe déjà dans le Nord Isère. Une trentaine de personnes ont pu bénéficier de ce service. Depuis mai 2014, il a étendu son secteur d'intervention sur le territoire du Grésivaudan. L'équipe d'OPALE est constituée de professionnels du handicap qui se tiennent à votre disposition.

Rappelons que le SAVS est un service de l'AFIPaeim, Association familiale qui représente 2 000 familles et amis de personnes handicapées intellectuelles en Isère, gère 3 400 places dans une quarantaine d'établissements et services pour jeunes et adultes qui sont répartis sur l'ensemble du département. En outre, avec le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale l'AFIPaeim accompagne quelques 700 personnes sur 9 territoires du département. Elle constitue, avec ses 2 000 professionnels, le 7<sup>ème</sup> employeur de l'Isère.

### CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Corinne AFONSO  
Coordinatrice d'OPALE  
06 77 84 22 33

Service Autonomie de Bernin  
71 chemin des sources  
04 56 58 16 41

Le dispositif Opale et le  
SAVS de l'AFIPaeim sont



savoir plus : [www.afipaeim.org](http://www.afipaeim.org) - [www.afipaeim.org](http://www.afipaeim.org) - [www.afipaeim.org](http://www.afipaeim.org) - [www.afipaeim.org](http://www.afipaeim.org)

## En bref

La production de la centrale hydro-électrique de Tencin route de Theys vient d'être achetée par EDF.

Des travaux d'enfouissement sous maîtrise d'ouvrage de ERDF vont être entrepris au premier trimestre 2015 pour relier le réseau de la centrale au poste situé vieille rue angle rue du Clos. La Commune va profiter de ces travaux pour procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de ce secteur.

Les riverains concernés par ces travaux seront informés individuellement.

### SE MOBILISER POUR LA QUALITÉ DE L'AIR À GRENOBLE

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique sur la région grenobloise soumise à la pollution atmosphérique par les particules fines (PM<sub>10</sub>) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Pour faire face à cette situation, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) a été révisé.

#### De quels polluants parle-t-on ?

##### Les particules fines (PM<sub>10</sub>)

**D'où viennent-elles ?** Pour 33% du secteur résidentiel (principalement du chauffage individuel au bois peu performant qui contribue lors des pics de pollution hivernaux à hauteur de 70% des émissions du chauffage), de 24% des transports et de 35% de l'industrie (carrières et chantiers/BTP)

**Quels sont leurs impacts sur la santé ?** Elles pénètrent profondément dans les voies respiratoires et peuvent provoquer des maladies respiratoires, cardio-vasculaires, voire des cancers.

##### Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)

**D'où vient-il ?** Les émissions de NO<sub>2</sub> sont très majoritairement issues des transports routiers (67%), puis dans une moindre mesure de l'industrie (20%).

**Quel est son impact sur la santé ?** Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) est un gaz irritant pour les bronches. Chez l'enfant, il peut initier des infections pulmonaires et chez l'asthmatique, aggraver son état.

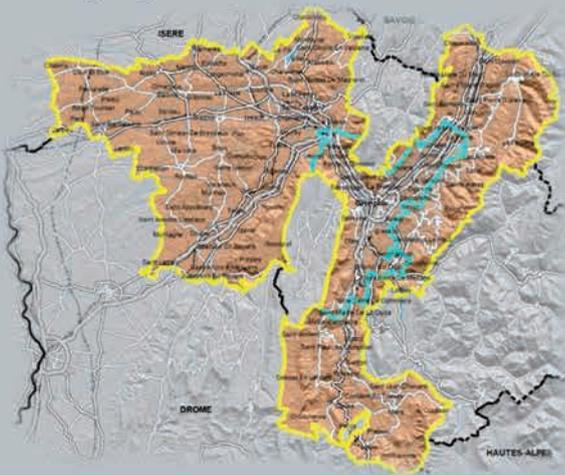
#### Les objectifs du PPA :

- 1 RAMENER LES NIVEAUX DE PARTICULES ET DE DIOXYDE D'AZOTE EN DEÇA DES SEUILS RÉGLEMENTAIRES
- 2 RÉDUIRE AU MINIMUM L'EXPOSITION DE LA POPULATION À CES POLLUANTS

Le périmètre du PPA englobe 273 communes et concerne plus de 730 000 personnes soit 63% de la population iséroise.

-  Périmètre du PPA révisé
-  Périmètre de l'ancien PPA
-  Limite de département

#### Périmètre du plan de protection de l'atmosphère de la région grenobloise



#### Un nouveau plan d'action sur 5 ans, décliné en 22 mesures

Le nouveau plan fait suite au premier PPA approuvé en 2006 pour l'agglomération grenobloise, dont la révision s'est avérée nécessaire au regard des enjeux de qualité de l'air.

Le PPA propose 21 actions pérennes et 1 action temporaire en cas de pic de pollution. Elles visent les trois grands secteurs émetteurs de polluants que sont l'industrie, le résidentiel (habitat) et les transports, mais également l'urbanisme. Le PPA doit permettre de prévenir l'exposition future de la population et de traiter les points noirs de la qualité de l'air. Les actions sont de diverses natures : interdictions ou restrictions d'usages, actions de sensibilisation ou d'incitation, actions d'amélioration des connaissances.

La satisfaction des objectifs du PPA suppose la mise en œuvre de l'intégralité des actions proposées.

#### Le saviez-vous ?

La France est assignée devant la Cour de justice européenne pour non-respect des seuils réglementaires concernant les particules fines. Une procédure similaire risque d'être lancée pour le dioxyde d'azote. Le PPA est l'un des plans d'action qui permettront à l'État français de répondre à ses engagements européens en matière de qualité de l'air.

Les deux principaux polluants sont :

# Talents d'ici

## C'est beau et délicieux

**Jane Doodridge** a créé son auto entreprise de pâtisserie anglaise au mois de septembre 2014, elle nous raconte son parcours et sa passion pour les petits gâteaux originaires de son pays d'origine : le Royaume-Uni.

« Je suis passionnée depuis mon enfance par les gâteaux que je cuisinais avec ma maman, toujours décorés et pleins de saveurs.

Dès mon arrivé en France en 2001, j'ai commencé à cuisiner les gâteaux de mon enfance qu'on ne trouvait pas ici à l'époque, et plus encore avec l'arrivée de mes deux enfants, moment où j'ai arrêté ma carrière professionnelle.

Les années passant, j'ai préparé des gâteaux et surtout des cupcakes pour les buvettes des associations dont je faisais partie, notamment « Les Lutins de Tencin », avec un fort succès. Cela m'a donné l'idée de lancer une activité de vente de gâteaux. Une activité qui me permettra d'être plus disponible pour mes enfants et en même temps d'utiliser ma créativité.

Un long chemin.



En France, il n'est pas de possible de créer une entreprise de pâtisserie sans avoir les diplômes requis. Effectuer deux années de scolarité n'étant pas envisageable, j'ai donc décidé de me consacrer à un an d'études pour passer le CAP de pâtissier en juin 2014 en candidat libre, avec un apprentissage personnel pour l'élaboration de tous les gâteaux français. C'est ainsi qu'est née mon autoentreprise « Jankle Cakes » en Septembre 2014.

Je vous propose des cupcakes et spécialités anglaises sur commande et sur les marchés locaux, dont le marché des producteurs de Tencin le dimanche matin. Mais vous pourrez aussi commander des gâteaux d'événements personnalisés. Donnez moi un thème et laissez aller votre imagination pour un gâteau qui vous ressemble et surprendra vos invités.

Jankle Cakes, parce-que chaque jour est une fête! »



Contact :  
contact@jankle-cakes.fr  
Site web : www.jankle-cakes.fr  
Facebook, Jankle Cakes.

**Nouveau à Tencin**

**CHAQUE DIMANCHE**  
sur le parking face à la Mairie  
(parking Fofo)  
Marché de producteurs locaux  
fruits et légumes, pain, fromage  
de chèvre et pâtisserie anglaise.



# Au jour le jour

## Expo itinérante Guerre 14-18

10-11-12 octobre à l'Espace Culturel



## La Zumba fête Halloween

31 octobre



## Foire aux Noix 19 octobre

Une journée ensoleillée rassemblant producteurs locaux, Tencinois et curieux des environs dans une ambiance festive et conviviale



# Au jour le jour

## Cérémonie du 11 novembre



*Pour l'occasion, les enfants du CME ont lu des lettres de poilus, condamnés à être fusillés pour l'exemple.*



## Tournoi de Ping Pong 23 novembre 2013



*L'association 1, 2, 3, Bouge ! a organisé un Tournoi de Ping Pong à l'Espace Culturel le 23 novembre 2014. Passionnés et curieux étaient présents.*

## Secours Populaire

Le 5 décembre, à l'Espace Culturel, un spectacle et repas ont été organisés par le Secours Populaire pour remercier ses bénévoles et offrir un moment de convivialité aux bénéficiaires.



## Clin d'oeil au Marché de Noël

7 décembre 2014

Cette année encore, le rendez-vous des créateurs s'est transformé en Marché de Noël le dimanche 7 décembre. Une manifestation réussie autant par la qualité des exposants que par le public venu nombreux.



Le sou des écoles a donné rendez-vous aux parents et enfants le vendredi 12 décembre pour un marché de Noël qui proposait un goûter et divers objets confectionnés par les enfants. Une ambiance joyeuse et conviviale accompagnait cette manifestation.





# vos agendas — À vos agendas — À vos agendas

## Voeux du Maire

Jeudi 9 Janvier à 18h30 à l'Espace Culturel.

## Repas des Anciens

Rendez-vous le 17 Janvier à l'Espace Culturel

## 1, 2, 3, Bouge !

### Soirée Jeux de Société

Samedi 28 février l'Espace Culturel à partir de 17h00.

## Foire au Boudin— Producteurs Locaux

Le dimanche 8 février sous le préau de l'Espace Culturel aura lieu la traditionnelle foire au boudin. Pour les amateurs de charcuterie artisanale et façon Corse.



Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
  - Catherine Chambon : sur rendez-vous,
  - Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
  - France Denans : sur rendez-vous,
  - Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- ou en prenant rendez-vous à la mairie :
- Lundi de 13h30 à 18h • Mardi de 13h30 à 15h  
Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
Jeudi de 13h30 à 18h • Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**Les élus de l'opposition n'ont pas souhaité s'exprimer dans ce numéro du bulletin municipal.**

**Directeur de la publication :** François Stefani – **Rédaction :** Line Martineau, Joël Marseille, Robert Fois,  
**Photothèque :** © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – **Mise en page :** Françoise Colin Madan

*Le Bulletin de Tencin – N° 3, Décembre 2014*